



Éditorial

Le 7 janvier 2015 restera dans notre pays comme ce jour tragique où notre culture libre et démocratique a été frappée par l'obscurantisme, la violence et l'ignorance. Des journalistes, des policiers, des citoyens de toute confession sont tombés sous les balles de fanatiques furieux.

Aussitôt, pourtant touchée en son cœur, abattue, déconcertée, la France s'est levée dans un grand mouvement spontané et collectif. Les Français ont dit non. Le peuple a clamé d'une seule voix sa volonté de rester libre, de dire, de penser, de provoquer et de rire. Cet élan ne nous console pas ; il nous renforce dans notre identité comme dans nos valeurs laïques et républicaines. Cet élan porte aussi un espoir et une responsabilité : l'espoir d'une unité autour de notre socle républicain commun mais aussi la responsabilité de chacun d'entre nous d'y contribuer. La liberté n'est pas un acquis éternel, c'est un combat, un chemin, une exigence. Préservons-là, farouchement.

Cette tragédie doit nous interpeller aussi dans notre rôle d'élus, de professionnels de l'éducation ou tout simplement d'adultes. Quelle société voulons-nous ? Peut-on un instant relever la tête pour regarder en face nos priorités ? Certes, très vite, la réalité de la vie locale va reprendre le pas sur l'émotion : nouvelle géographie institutionnelle, dotations de l'Etat, enjeux des compétences entre les collectivités, élections, économies budgétaires... Le gestionnaire doit trancher dans les dépenses publiques et penser au mieux son action dans le nouveau paysage institutionnel.

Or, l'enjeu, aujourd'hui, c'est l'éducation, la qualité du vivre ensemble et les interactions entre les hommes et les femmes qui feront le monde de demain. C'est là que germe notre modèle social. Sur ces bases doivent être repensés l'action éducative, l'action sociale, la sécurité, l'aménagement urbain, l'architecture, les transports, la politique de la ville...

L'Ifac défend l'idée que les actions éducatives et sociales peuvent allier qualité, engagement et économie tout autant en portant des valeurs de respect, de transmission, de tolérance et d'échanges, pour construire un socle commun solide.

Chacun, élus, professionnels, éducateurs, enseignants, doit se demander comment, dans son quotidien, dans son métier, dans ses choix, dans sa gestion, il contribue à nos valeurs fondamentales, à la laïcité, à l'émancipation, et finalement à la liberté de l'autre.



Bien sincèrement

Philippe Sueur

Président de l'Ifac

Ensemble,
fêtons les 40 ans de l'Ifac

1975/2015

40 ans

l'Ifac fait sa crise

<http://40ans.ifac.asso.fr>

21
nov

A vos agendas : un grand rassemblement est prévu le 21 novembre à Enghien-les-Bains (95). Tout au long de cette année, dans toutes les régions où l'Ifac intervient, de multiples actions et manifestations seront organisées par nos équipes pour fêter cet anniversaire.



1975, l'Ifac mettait en place ses premières actions à destination de la jeunesse. 40 ans plus tard, l'association a pris une place majeure au sein de l'éducation populaire.

2015 est l'occasion d'un travail de mémoire et de réflexion pour préparer l'avenir.



Libérons notre créativité ! Ensemble, préparons les 40 ans de l'Ifac. Cet événement vous appartient : photos, vidéos, témoignages, souvenirs, archives, manifestations locales, utopies... Faites nous part de toutes vos ressources pour ce passage de la quarantaine, nous comptons sur vous !



L'Ifac s'installe dans le Finistère (29)

Notre antenne de Bretagne voit le jour l'année de nos quarante ans. Animée par des professionnels habitués aux outils pédagogiques de l'Ifac (Fabienne Nedelec, Jean-Pierre Bourdon...), cette nouvelle délégation départementale va permettre l'organisation de formations (Bafa notamment), de séjours de vacances et le déploiement de toutes nos actions citoyennes en direction des collèges et lycées.

Le Pays de Coulommiers (77) nous fait confiance

Depuis la rentrée de septembre 2014, la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers (CCPC) a confié à l'Ifac la gestion de six accueils de loisirs. Les enfants participent à des activités ludiques et éducatives. Les parents, souvent éloignés de leur lieu de travail, bénéficient d'une plateforme internet facilitant les démarches d'inscription et de paiement en ligne.

Découvrez l'Ifac en quelques clics !

<http://decouvrir.ifac.asso.fr>

www.ifac.asso.fr

La qualité au service du public



Sur ces deux dernières décennies, le monde de l'animation a changé. Les familles comme les collectivités sont devenues plus exigeantes sur la qualité du service rendu, sur la dimension éducative et le lien avec l'école. Le paysage statutaire lui-même a évolué, avec la professionnalisation du secteur et des besoins en personnel important¹. Les nouveaux rythmes scolaires viennent ajouter de nouvelles exigences et de nouvelles attentes ; les animateurs y voient leur rôle évoluer dans une complémentarité plus flagrante encore avec les autres acteurs de la communauté éducative.

Face à ces mutations, il nous a semblé que notre métier pouvait parfois manquer de consistance dans ses procédures, dans ses actes voire dans ses intentions. Il ne manquait pas de volonté mais d'outils, de méthodes et de repères pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, justifiée et justifiable. La qualité du service passe, bien sûr, par une réponse adaptée aux besoins des publics et par un projet pédagogique et social structuré. Mais, il était nécessaire de poser des actes plus précis et plus concrets pour démontrer que l'accueil de mineurs n'est pas seulement un lieu occupationnel mais avant tout et surtout, un lieu d'éducation qui participe effectivement et objectivement à la construction de la personne et du citoyen.

1- Chaque année, l'enquête « Besoins en main d'œuvre », réalisée par Pôle Emploi, permet d'évaluer les tendances du marché du travail pour les différents métiers. En 2014, avec 72515 prévisions d'embauche (emplois saisonniers et permanents), les professionnels de l'animation socioculturelle arrivent en troisième position des 200 métiers recherchés. Si on ne considère que les emplois permanents, l'animation se place en huitième position des métiers recherchés.

La démarche qualité des accueils de loisirs

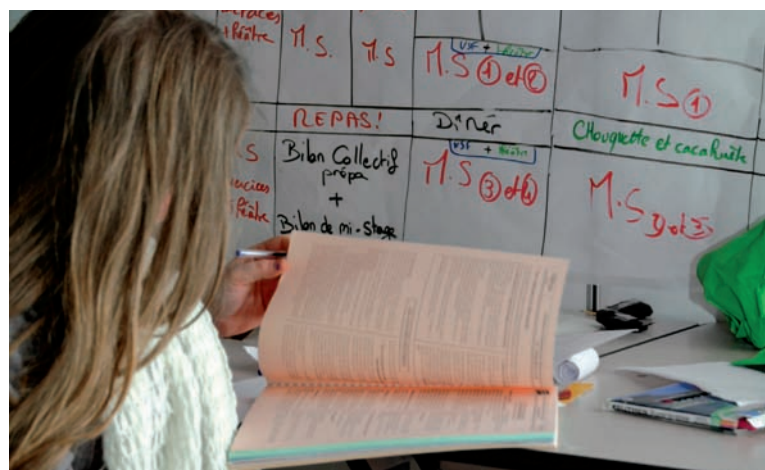
Inspirée des outils de management et de pilotage du changement, la démarche qualité créée par les équipes d'animation de l'Ifac concentre les clés de réussite du bon fonctionnement des accueils de loisirs. Nourris des pratiques et expériences, les critères et indicateurs d'évaluation permettent aux animateurs de définir le plan d'amélioration continue à mettre en œuvre. Notre démarche est vivante, évolutive, adaptable. Elle s'applique à tout accueil de mineurs.

100 points pour interroger sa pratique

À partir d'une grille de près de 100 points de mesures simples et croisées, (impliquant l'équipe, mais aussi la satisfaction des parents, des enfants, des élus) un **diagnostic régulier** est réalisé et conduit à la définition de **plans de progrès** sur des périodes courtes. L'alternance régulière de phases de diagnostic et d'amélioration permet d'apporter des **changements significatifs** dans le fonctionnement des sites. Elle permet de prétendre à l'obtention d'un **'label' de qualité**.

Une fois les premières résistances dépassées, la démarche qualité prend tout son sens et devient un outil au service des publics et de la valorisation de l'animation et de ses actions.

Les résultats obtenus nous ont amené à étendre la démarche aux structures d'animation territoriales, centres socio-culturels, maisons de quartier, maisons pour tous,...



Ifac : des chartes à la démarche qualité

1980 Élaborées avec nos formateurs, la charte de la formation Bafa/Bafd et celle des Formations professionnelles donnent un cadre à nos actions de formation. Ces chartes sont la traduction concrète de notre projet associatif.

1991 La Certification de l'Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation (OPQF) nous permet de faire reconnaître à nos partenaires le sérieux de nos formations tant sur un plan organisationnel que pédagogique.

2010 Nous engageons une démarche qualité dans nos centres de loisirs. Une équipe de professionnels formalisent les critères et la démarche. La démarche est testée sur quelques territoires volontaires.

2013 En partenariat avec l'AFNOR, nous élaborons un référentiel d'engagement de services « Quali'loisirs », (référentiel 250) validé par AFNOR Certification.

2014 La démarche « Quali'loisirs » est mise en place dans tous les sites gérés par l'Ifac

La qualité au jour le jour

Les enfants et les animateurs sont rentrés chez eux. Au calme, Aline, la directrice de l'accueil de loisirs, peut passer en revue les événements importants de la journée.

Comment se sont déroulés les activités, les temps de vie quotidienne ? Comment les familles ont-elles été accueillies par l'équipe ? Les règles de sécurité ont-elles été respectées ? Les rapports avec la mairie ont-ils été bien gérés ? Y a-t-il eu un réel travail d'équipe ?

Elle note ce qu'il faut améliorer, changer, corriger : elle en parlera, demain, à l'équipe. Elle verra également, individuellement, Jonathan pour préciser la nécessité de préparer les animations et lui proposer un soutien méthodologique.

Plus tard dans l'année, il y aura une évaluation externe sur les critères bien précis de la charte qualité du centre. Aline est confiante. Elle est sûre que le label sera renouvelé. Une fête avec les enfants, les parents, la mairie permettra, à l'occasion de ce renouvellement de mettre à l'honneur, de faire reconnaître les animateurs et leur travail.

Si les animateurs traînaient des pieds au début ("La grille n'est qu'un moyen de contrôle ; nous avons déjà le souci de la qualité sur notre centre ; le bien-être des enfants ne se mesure pas avec des critères"), ils ont compris aujourd'hui l'intérêt de la démarche et sont fiers d'être "labellisés".

Démarche qualité pour les formations de l'Ifac

L'Ifac dispose d'une certification qualité délivrée par l'OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation). Il s'agit d'un certificat de qualification professionnelle, en reconnaissance de notre professionnalisme, basé sur les critères suivants :

- le respect de la réglementation
- l'adéquation des compétences et des moyens techniques et humains aux actions de formation
- la satisfaction des bénéficiaires
- la pérennité financière
- le respect du code de déontologie, du code de conduite professionnelle et du règlement intérieur.



Un contrôle qualité dès 1998 pour répondre aux ambitions de la formation

Les critères retenus par l'OPQF correspondent aux critères de choix des bénéficiaires de nos formations (relation de confiance, domaines de compétences et expérience du formateur, références...) et à leur exigence en matière de professionnalisme (éthique, compétence des formateurs, satisfaction des stagiaires...).

Ce contrôle régulier de l'OPQF assure aux collectivités locales qui nous confient les formations et aux stagiaires que l'Ifac s'est engagé dans une démarche de qualité et a tout mis en œuvre pour répondre à ces critères de qualification.

Cette qualification couvre nos différents domaines de formation, dont notamment les formations professionnelles (BPJEPS, DEJEPS...) et non professionnelles (BAFA, BAFD) à l'animation, les formations à l'encadrement de la petite enfance (assistants maternels, auxiliaires de puériculture...).

Projet associatif et chartes : les fondements de la démarche qualité

Notre projet associatif, qui définit nos buts, nos valeurs et le sens de notre action au service aux collectivités locales, est complété par des chartes qui concrétisent notre éthique et notre cadre déontologique : Charte de formation professionnelle, charte Bafa/Bafd...

Nous avons défini avec précision nos exigences en matière de contenus, méthodes et attitudes des formateurs. Cette précision, les mesures de la satisfaction de chacun de nos stagiaires, et la démarche de formation de nos formateurs nous permettent de contrôler en continu la qualité de nos actions, et d'apporter très rapidement les éventuels correctifs nécessaires.

Sans ces outils, nous ne pourrions certainement pas présenter, par exemple, **un taux de satisfaction de 95,7%** de nos stagiaires Bafa/Bafd (rapport d'activités Ifac présenté en juillet 2014).



Bénéficiaire de notre expertise

Les communes adhérentes de l'Ifac peuvent-elles bénéficier de cette démarche « Quali'loisirs » pour leurs accueils de loisirs ?

Oui, bien sûr ! Les outils de cette démarche, maintenant bien rodés, peuvent aisément être utilisés pour la mise en place d'une démarche qualité pour l'ensemble des accueils de loisirs des communes adhérentes.

Le secteur de l'animation souffre-t-il de son image ?

L'accueil de loisirs, les animateurs, sont plus souvent considérés comme sympas, pourvu qu'ils s'occupent bien des enfants et qu'ils soient souriants. Ils sont rarement considérés comme de vrais professionnels, s'appuyant sur des projets pédagogiques, porteurs de valeurs éducatives et possesseurs d'une vraie technicité.

Accéder à une véritable professionnalisation du métier par la formation des personnels, mais aussi par une certification des procédures, permettra aux familles de mieux reconnaître ces accueils et donc suscite la fréquentation confiante des équipements par un plus large spectre de familles.

Cette démarche est-elle simple ?

Oui, si elle est accompagnée par des personnes formées au management de la qualité :

- Auto-évaluation et évaluation externe sur 8 axes,
- Plan d'amélioration,
- Labellisation des accueils répondant aux critères (présentée de façon festive aux parents par les élus locaux et les équipes d'animation).

Notre guide de l'animation permet d'accompagner les équipes dans la structuration rigoureuse d'une animation de qualité.



Refonder l'école, c'est encore possible en 2015 !

La loi sur la Refondation de l'école a provoqué un large débat de société auquel l'Ifac a participé. Par ses analyses et ses propositions opérationnelles, l'Ifac a contribué à faire progresser les dispositifs à l'œuvre.

Au-delà des enjeux politiques et financiers liés à une telle réforme structurelle, c'est bien de la meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant, dont il est désormais question. L'année en cours devra donc être consacrée au dialogue au sein de la communauté éducative, pour adapter les dispositifs mis en place localement ou revoir entièrement des projets montés provisoirement au soir des élections municipales.



Oui, une évaluation selon des critères définis sera nécessaire pour stabiliser les choix d'organisation et aller vers plus d'efficacité. L'enjeu est d'importance car la rumeur l'emporte souvent sur l'objectivité. Il est donc nécessaire d'évaluer ce qui est mis en place, les échecs, les réussites, les marges d'amélioration. C'est la communauté éducative locale qui doit alors se mobiliser pour construire une nouvelle vision éducative pour les enfants et les jeunes.

Non, l'organisation adoptée pour la rentrée 2014 n'est pas immuable. Si la commune le souhaite, elle peut changer substantiellement son dispositif au bout d'un ou trois ans (circulaire du ministre de l'Éducation Nationale du 8 mai 2014 précisant le décret du 7 mai 2014). A tout moment, une commune peut également ajuster son organisation. L'année scolaire en cours, année probatoire de mise en œuvre de la réforme, doit permettre aux communautés éducatives locales de revoir leur organisation en s'appuyant sur une évaluation du dispositif mis en place.

Non les communes n'ont pas l'obligation d'organiser des activités périscolaires après les cours ! Aucun texte n'oblige les communes à organiser des « TAP » ou « NAP » après les cours. En revanche, la forte incitation de l'Éducation Nationale ou encore des administrés pour que leurs enfants bénéficient d'activités de qualité est telle, que rares sont les communes à n'avoir rien mis en place. La libre administration des collectivités dispose que chaque commune décide de l'organisation de ses services non obligatoires ; les temps périscolaires en font partie !

Les financements : petit rappel

Aide de l'Etat : 50 euros par enfant et par an, issu d'un fonds d'amorçage de 360 millions d'euros pour 2014/2015. Les communes bénéficiant de la DSU-cible ou DSR-cible reçoivent 45 euros supplémentaires. L'AMF a obtenu la prorogation du fonds pour 2015/2016, mais cette aide est censée s'arrêter en 2016.

Aide de la CAF : 54 euros par enfant et par an au maximum, à condition que les nouvelles activités périscolaires ou temps d'activités périscolaires (NAP ou TAP) soient organisés selon la réglementation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), quel que soit le taux d'encadrement appliqué.



Mesures de responsabilisation

Les mesures de responsabilisation sont un levier novateur contre l'exclusion scolaire. En deux ans, ce sont plus de cent collégiens et lycéens qui ont bénéficiés, en alternative à l'exclusion, d'une sanction éducative encadrée par l'Ifac. Ces parcours individuels sont montés en partenariat avec des établissements scolaires, à l'issue de conseils de discipline.

"La démarche de l'Ifac repose sur une alternance d'entretiens (écoute, échanges et apports) et de temps de mise en situation (observation et expérimentation). Cet accompagnement vise l'émergence de postures responsables chez ces élèves. Son sens est de réinstaurer la confiance dans l'adulte à travers une relation d'autorité éducative évitant les écueils des conflits de pouvoir. Il doit permettre d'outiller ces élèves pour qu'ils puissent choisir leurs comportements et les assumer". Cyprien Krier, référent mesures de responsabilisation Languedoc-Roussillon.

Emplois et stages ?



<http://emploi.ifac.asso.fr>

Site d'emploi spécialiste de l'animation et de la petite enfance.

Trouvez un emploi ou un stage

- Créez votre compte candidat*
- Renseignez votre profil et votre CV
- Consultez les offres répondant à votre profil
- Postulez en ligne

Postez des offres pour constituer vos équipes

- Créez votre compte recruteur
- Créez une ou plusieurs structures employeurs dans votre compte
- Postez les offres d'emploi ou de stage de vos structures
- Recevez directement les candidatures par email

Onze mesures pour une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République

À la suite des événements du 7 au 11 janvier 2015, Najat Vallaud-Belkacem a présenté onze mesures symboles de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Laïcité et transmission des valeurs républicaines, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures.



L'Ifac est engagé au côté de l'école. Cette volonté a été réaffirmée lors du séminaire des responsables de l'Ifac les 21 et 22 janvier dernier. Des ateliers de production d'actions concrètes à réaliser dans les écoles, dans nos accueils péri et extra scolaires ainsi que sur tous nos sites ont permis de créer de nouveaux outils, de mieux déployer l'existant et de définir un calendrier d'exécution.

Parler de la liberté d'expression avec les enfants et les jeunes : outils pédagogiques

L'Ifac et ses partenaires mettent à votre disposition quelques supports pédagogiques pour accompagner les réactions et les réflexions sur les principes fondamentaux de la république, de la liberté : <http://www.ifac.asso.fr/Parler-de-la-liberte-d-expression>



Suivez l'actualité de l'Ifac :



<http://actu.ifac.asso.fr>



facebook.com/ifac.asso.fr



linkedin.com/company/ifac-association



[@ifac_asso](https://twitter.com/ifac_asso)



plus.google.com/+IfacAssoFr_education

Abonnez-vous : <http://lalettre.ifac.asso.fr>

Directeur de la publication : Marc Guillemot

Comité de rédaction : JC Thélot, C Vidal, M Dutailly, C Mary

Maquette : service communication de l'Ifac

Crédit photo : Ifac, Fotolia, Istock, freepik, flatIcon

